



# MOSELLE FIBRE

**Objet : Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2024**

## COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-304

Le 18 décembre 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Patrick PIERRE, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Guy GUILLOUET, M. Michel ROUCHON, M. Olivier SEGURA.

M. Denis BAUR donne pouvoir à M. Bernard ZENNER

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Grégoire LEININGER, M. Dominique LEROND, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Eléonore PRZYBYLA, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Rémy SADOCCO, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Serge WOLLJUNG, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

**VU** le rapport n° CSR 2023-304 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 18 décembre 2023 ;

**CONSIDERANT** ce qui suit :

## **INTRODUCTION**

### **a. Cadre d'intervention du Débat d'Orientation Budgétaire**

La loi impose la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les collectivités ou groupements de plus de 3 500 habitants, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Fort de plus de 300 000 habitants dès sa création, MOSELLE FIBRE rentre dans le cadre législatif du DOB.

Le DOB est l'occasion de faire le point sur la situation financière de la structure et permet de fixer les orientations qui seront inscrites dans le budget primitif. Il intervient dans le cadre législatif du débat d'orientation budgétaire, dans les conditions prévues à l'article L. 5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a précisé le contenu du DOB. Ce document doit comporter les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la structure et la gestion de la dette ainsi que la composition et l'évolution des effectifs et frais de personnel.

**Le budget primitif de l'exercice 2024 sera soumis au vote du prochain Comité Syndical.**

### **b. Contexte général d'intervention du DOB 2024 du Syndicat**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, MOSELLE FIBRE comptera 26 membres (un membre est commun aux deux collèges) :

- 15 dans le collège infrastructure (le Département, deux Communautés d'Agglomération et douze Communautés de Communes).
- 12 dans le collège Usages Numériques (une Communauté d'Agglomération, deux Communautés de Communes et 9 communes).

### **c. Les infrastructures de communications électroniques**

**Le réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) dessert 160 000 logements sur le périmètre de MOSELLE FIBRE.**

On peut dresser un bilan de la couverture en Très Haut Débit de la Moselle :

- 70 communes de Moselle, dont les plus urbaines puisque comptant près de 420 000 habitants, sont situées en zone AMII. Elles sont ainsi déployées en propre par l'opérateur ORANGE depuis 2011.  
A date, 85 % des logements de ces zones ont accès à la fibre.

- 4 intercommunalités, représentant 170 000 habitants ont fait le choix de conclure une convention de déploiement avec l'opérateur SFR ou ALTITUDE, qui construit et exploite le réseau sur ses fonds propres.

A date, 80 % des logements de ces zones ont accès à la fibre.

- 5 intercommunalités, représentant 120 000 habitants, ont fait le choix de construire leur propre réseau fibre et de l'exploiter via des régies.

A date, près de 100 % des logements de ces zones ont accès à la fibre, mais les habitants ne disposent pas du choix de leur opérateur. Seul un opérateur est à ce jour disponible.

- 14 intercommunalités, représentant 310 000 habitants, ont adhéré à MOSELLE FIBRE lors de sa création en 2015.

Le taux de complétude sur le réseau MOSELLE FIBRE est de 97 % alors que la moyenne nationale est de 75 %. Les 4 grands opérateurs (FREE, ORANGE, BOUYGUES TELECOM et SFR) sont présents sur tout le réseau permettant un niveau de concurrence dans la campagne mosellane égal à celui des grands centres urbains. Sur le réseau de MOSELLE FIBRE, 65 % des logements ont basculé à la fibre optique contre une moyenne nationale à 50 %.

Le modèle de construction et d'exploitation choisi par MOSELLE FIBRE est de loin le plus efficace.

Le modèle des opérateurs privés ne permet pas à date de couvrir plus de 85 % de la population et les derniers 15 % sont toujours les plus compliqués et les plus chers.

Le modèle des régies a été efficace en construction mais il ne permet pas aujourd'hui l'installation d'une concurrence nécessaire entre les opérateurs nationaux.

Fort de ce constat, l'année 2024 verra plusieurs territoires se connecter au réseau MOSELLE FIBRE avec les ouvertures commerciales de Falck et Hargarten-aux-Mines au T2 2024 (1 800 prises), du réseau de 2 Sarres au T2 2024 (2 300 prises) et Audun-le-Tiche et Russange au T3 2024 (5 500 prises). Le réseau de MOSELLE FIBRE va croître de 6 % avec une augmentation d'un peu moins de 10 000 prises.

L'enjeu de 2024 dans le suivi de l'infrastructure FttH est de terminer la construction des boîtiers de rue et des boîtiers immeubles concernant les 5 000 logements encore non éligibles sur le périmètre initial. Les problématiques de raccordement sont diverses et peuvent trouver leur origine dans un blocage tiers (refus de signer une convention façade ou immeuble, refus d'effectuer des travaux en domaine privée...).

Pour accompagner le territoire, MOSELLE FIBRE continue à mettre en place un suivi et un accompagnement renforcé avec le standard et le conseiller technique au raccordement pour le grand public et des techniciens référents de territoire pour les élus.

Il faudra également attirer toujours plus d'usagers finaux (y compris les entreprises) sur le réseau FttH dans la perspective du décommissionnement du cuivre.

## **Le réseau de collecte du RHD 57**

Le RHD 57 permet de relier l'ensemble des zones d'activités et des entreprises de Moselle avec des offres de qualité supérieure en termes de débit et de temps de rétablissement du service.

Ce réseau permet également d'effectuer des prestations de transport de données longue distance pour le transit international (axe Paris – Allemagne et Axe Europe du Nord – Marseille) ou pour de la collecte locale. En effet, le RHD 57 assure la collecte du réseau FttH de MOSELLE FIBRE pour l'opérateur SFR et également de la plupart des réseaux FttH intercommunaux de Moselle.

Le RHD 57 a permis d'effectuer le dégroupage ADSL de la Moselle et d'apporter une solution transitoire de réseau radio Haut -Débit aux zones blanches de Moselle (Wifi Max). Ces activités sont en décroissance.

Les comptes du Déléataire MOSELLE TELECOM sont solides et les retours financiers à MOSELLE FIBRE sont fréquents (Retour à Meilleure Fortune, Quote-part d'IRU, part variable sur l'activité...). Cependant les résultats de l'audit entrepris de septembre 2021 à septembre 2022 montre de nombreux manquements contractuels du Déléataire, préjudiciables pour la reprise en gestion du réseau en 2026.

Un avenant à valeur de protocole transactionnel a été signé en 2023 pour encadrer la réversibilité, pour acter d'un état satisfaisant de fonctionnement du réseau à la sortie du délégataire fin 2025 et d'indemniser le délégant à hauteur de 3,1 M€ pour préjudices subis et reconstitution de la documentation manquante.

L'année 2024 sera consacré à la passation d'une mise en concurrence pour la DSP RHD 57 à partir de 2026.

Il en résulte qu'un certain nombre de services offerts sur le RHD 57 doivent être maintenus au regard des attentes et des besoins du marché.

Il s'agit plus précisément ;

- des services de mise à disposition d'infrastructures télécoms (fourreaux, fibres optiques) sous la forme de location ou d'IRU
- des services d'interconnexion permettant d'offrir des solutions de collecte vers les principaux nœuds du territoire
- des services d'accès sur fibre optique de type FTTO à destination des entreprises

En revanche, les services de dégroupage ADSL permettant d'offrir des services d'accès grand public « Triple Play » et des accès entreprises doivent être supprimés. En effet, la boucle locale cuivre d'Orange fait l'objet d'un décommissionnement qui sera achevé à horizon 2030. La poursuite de ce service public n'est plus nécessaire.

Par ailleurs, le RHD57 devra faire l'objet à sa reprise :

- d'une remise en état des ouvrages et de la documentation, un quitus ayant été négocié avec Moselle Télécom à ce titre ;
- d'une sécurisation de certains tronçons ;
- d'extensions éventuelles vers des points d'intérêt non desservis à date.

Et il paraît utile de confier au gestionnaire du RHD 57 une mission de promotion de la mutualisation des infrastructures mobiles afin de s'assurer d'une couverture harmonieuse et maîtrisée des nouvelles technologies 5G et suivantes sans avoir à subir des modèles mal adaptés aux besoins du territoire et en offrant à la population les garanties d'un déploiement sobre et efficace. Ce modèle de mutualisation trouve aussi son intérêt en zone dense afin d'éviter une saturation d'équipements antennaires.

Enfin, il paraît utile de confier au gestionnaire du RHD 57 une mission pour délivrer des prestations de service d'interconnexion pour les besoins du Syndicat et ceux de ses membres.

## Les pylônes de téléphonie mobile

MOSELLE FIBRE a en gestion une vingtaine de pylônes de téléphonie mobile issus des programmes zone blanche de 2003 et 2016. Ceux-ci sont tous en service et permettent aux opérateurs d'offrir du service aux habitants à proximité.

### d. La médiation numérique

MOSELLE FIBRE œuvre en faveur de l'accompagnement de la population à l'utilisation des outils numériques depuis fin 2021.

5 conseillers numériques ont été recrutés. Ils sont opérationnels depuis avril 2022. Leur mission : organiser, concevoir et animer des ateliers numériques collectifs (5 personnes maximum) de deux heures, gratuits et ouverts à tous, répondant aux besoins de la population (maîtrise de l'outil informatique, démarches en ligne, sécurité sur Internet, etc.).

Leur particularité : ils sont itinérants. Ils se rendent chaque jour dans une commune différente et proposent des ateliers numériques au plus proche des habitants, dans les villes comme dans les plus petits villages. Depuis le lancement de l'action au Printemps 2022, plus de 5 000 personnes ont d'ores et déjà été accueillies, dans plus de 200 communes différentes.

Nos conseillers numériques proposent également des parcours de formation (4x2 heures), intitulés « S'initier à l'informatique » destinés aux bénéficiaires des aides sociales du Département, organisés au sein des Maisons du Département et des Centres Moselle Solidarités. Ces publics sont adressés par un réseau de prescripteurs (Département de la Moselle, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales).

Ils animent également des ateliers destinés aux secrétaires de mairies, élus locaux et responsables associatifs dans une logique de transmission vers ces publics en prise directe avec la population.

MOSELLE FIBRE poursuivra son action sur la période 2024-2026, pour se donner les moyens d'une politique publique pérenne (les personnes ont besoin d'être accompagnées sur la durée), efficace (nos conseillers numériques animent des ateliers à taille humaine et s'adaptent sans cesse aux besoins exprimés par les participants) et significative (l'objectif est d'accompagner 12 000 personnes supplémentaires d'ici fin 2026), en parfaite complémentarité avec les autres actions de médiation proposées sur le territoire mosellan.

Un sixième conseiller numérique viendra accentuer l'action début 2024 pour proposer un accompagnement dédié aux acteurs de la sphère économique : artisans, commerçants, agriculteurs, qui peuvent également avoir besoin d'un accompagnement dans ce domaine.

MOSELLE FIBRE a porté sa candidature auprès de l'ANCT pour un poste de Conseiller Numérique Coordinateur, dont la mission sera d'animer le réseau des conseillers numériques œuvrant à l'échelle départementale (53 à ce jour) et de favoriser l'émergence de projets de coordination de l'offre de service de médiation numérique.

MOSELLE FIBRE souhaite porter la feuille France Numérique Ensemble afin de structurer, pour le compte et, en lien étroit avec ses membres, l'offre de médiation numérique en Moselle, avec deux objectifs principaux :

- mieux caractériser les besoins des publics pour adapter l'offre,
- rendre cette offre lisible et accessible pour l'utilisateur.

## **e. Transformation numérique des territoires**

Pour accompagner les collectivités mosellanes dans leur transition numérique, le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE a décidé de la constitution d'un pôle d'expertise numérique et d'une centrale d'achat. 450 K€ de redevance en 2023 ont été affectés pour amorcer ses nouvelles missions.

Afin de réaliser cet objectif, 15 personnes ont été recrutées depuis janvier 2023 : des informaticiens, des experts en vidéoprotection et en cybersécurité ainsi que des spécialistes de l'achat public.

Aujourd'hui l'offre de service de MOSELLE FIBRE s'articule autour de 3 thématiques :

- L'accompagnement dans la mise en place ou la mise à jour d'un système de vidéoprotection,
- Le diagnostic en ingénierie de système d'information ou son infogérance,
- L'audit, la formation et l'accompagnement en cybersécurité.

Dans toutes ces thématiques, MOSELLE FIBRE a pour mission d'accompagner les structures publiques dans le choix de matériels adaptés aux besoins exprimés, leurs achats et leur mise en place.

Cette offre de service permet au Département de la Moselle de se doter d'un outil d'expertise publique à destination des territoires dans le domaine incontournable du numérique.

Cet accompagnement est ouvert à l'ensemble des EPCI, Etablissements Publics Locaux ou communes de Moselle.

L'année 2024 verra les accompagnements dans ces divers thématiques se mettre en phase opérationnel. Les premiers services numériques mutualisés vont également émerger.

### Etude sur l'utilisation des fibres noires

Une étude est réalisée sur l'activation des fibres noires du réseau FttH en vue de produire des services pour le Département, les EPCI et les communes ainsi que la réflexion sur un hébergement souverain des données (sauvegarde et stockage mutualisé des données, collecte des flux vidéo des caméras, fourniture de services télécom, ...). Cette étude est confiée à notre AMO technico-économique, le cabinet TACTIS.

### Innovation

Les élus de MOSELLE FIBRE ont souhaité dédier une enveloppe de 50 K€ en 2023 pour accompagner un ou plusieurs projets innovants. La recherche d'un ou plusieurs projets apportant une réelle innovation pour les membres de MOSELLE FIBRE est en cours.

## **f. Le pacte financier**

Au-delà de la construction et de la commercialisation du réseau, il a été décidé par les élus de MOSELLE FIBRE que les redevances de mise à disposition du réseau profitent au territoire.

Sur ce principe, il est prévu que les redevances fixe et variable versées par Moselle Numérique servent prioritairement :

- au remboursement de l'emprunt contracté par MOSELLE FIBRE pour la construction du réseau,
- à l'amortissement et l'investissement de vie du réseau.

Une fois ces dépenses prioritaires prises en compte, le surplus de redevances est appelé « le retour sur investissement ».

Ce retour sur investissement se décline en deux parties :

- le retour « usages » pour le développement par MOSELLE FIBRE d'actions dans le domaine du numérique,
- le retour « financier » consistant en un versement par MOSELLE FIBRE d'une subvention aux membres.

La clef de répartition et les montants dédiés à ces deux parties sont décidés par le Comité Syndical.

Après avoir soustrait « les dépenses prioritaires » et « le retour sur investissement » des redevances versées en année N, s'il reste un reliquat, le Comité Syndical peut l'affecter soit au retour Usages, soit au retour financier, soit ne pas l'affecter et différer la décision.

Ce sont les règles que le Comité Syndical a validées depuis 2021.

Appliqué en 2023, cela donne la situation suivante :

Les redevances fixe et variable versées par MOSELLE NUMERIQUE ce sont élevées à 5 226 K€.

A cette somme doivent être soustraits :

- le remboursement de l'emprunt : 1 045 K€
- l'amortissement de vie du réseau : 380 K€

Il reste à ce stade du calcul une somme de : 3 801 K€

Exceptionnellement, le Comité Syndical a autorisé le 9 octobre 2023 de prendre la différence entre les redevances prévisionnelles et les redevances réelles 2023 (30 K€) pour financer l'évènement du franchissement de la ligne des 100 000 abonnés sur le réseau.

Le surplus de redevances après cette affectation exceptionnelle est de 3 771 K€.

Le Comité Syndical du 24 janvier 2023 a prévu un « retour sur investissement » de 3 000 K€ réparti comme suit :

- 600 K€ de retour Usages
- 2 400 K€ de retour financier correspondant à 12 € à la prise par EPCI et 2,81 € à la prise pour le Département

Le reliquat de redevances 2023 s'établit donc à 771 K€. Le Président a proposé de débattre de l'affectation de ce reliquat en séance du Comité Syndical.

## 1. CADRE BUDGETAIRE 2024 DE MOSELLE FIBRE

### a. ORGANISATION BUDGETAIRE DE MOSELLE FIBRE

Les mouvements financiers de MOSELLE FIBRE sont retracés dans trois budgets (Principal, annexe Médiation numérique et annexe Transformation numérique des territoires) selon les règles de la nomenclature budgétaire et comptable M57, nouveau cadre budgétaire adoptée par le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE. Il s'agit aujourd'hui d'une norme identique à celles des départements, Région, Communes, rendue obligatoire dans toutes les collectivités.

Le Syndicat est assimilé à un Service Public Administratif (SPA) du fait de son financement à majorité public, comme vu avec le Payeur Départemental en sa qualité de comptable assignataire de MOSELLE FIBRE.

Les deux budgets annexes (médiation et transformation) sont également assimilés à des SPA.

### b. MONTAGE FISCAL ET MODALITES D'ASSUJETTISSEMENT A TVA

La sécurisation et l'optimisation du montage fiscal est primordiale au regard de l'ampleur des montants d'investissement et des enjeux de trésorerie liés aux délais de récupération de la TVA.

Le budget principal de MOSELLE FIBRE est entièrement assujetti à TVA du fait de son activité entrant dans le champ de la taxe.

La récupération de la TVA se fait en temps réel (au mois le mois) et sur la totalité de celle-ci.

Ce montage présente un avantage non négligeable par rapport au recours du FCTVA.

Les budgets annexes, en revanche, ne sont pas assujettis à la TVA et les dépenses d'investissement sont éligibles au FCTVA, ainsi que certaines dépenses de fonctionnement dites « informatiques en nuages »

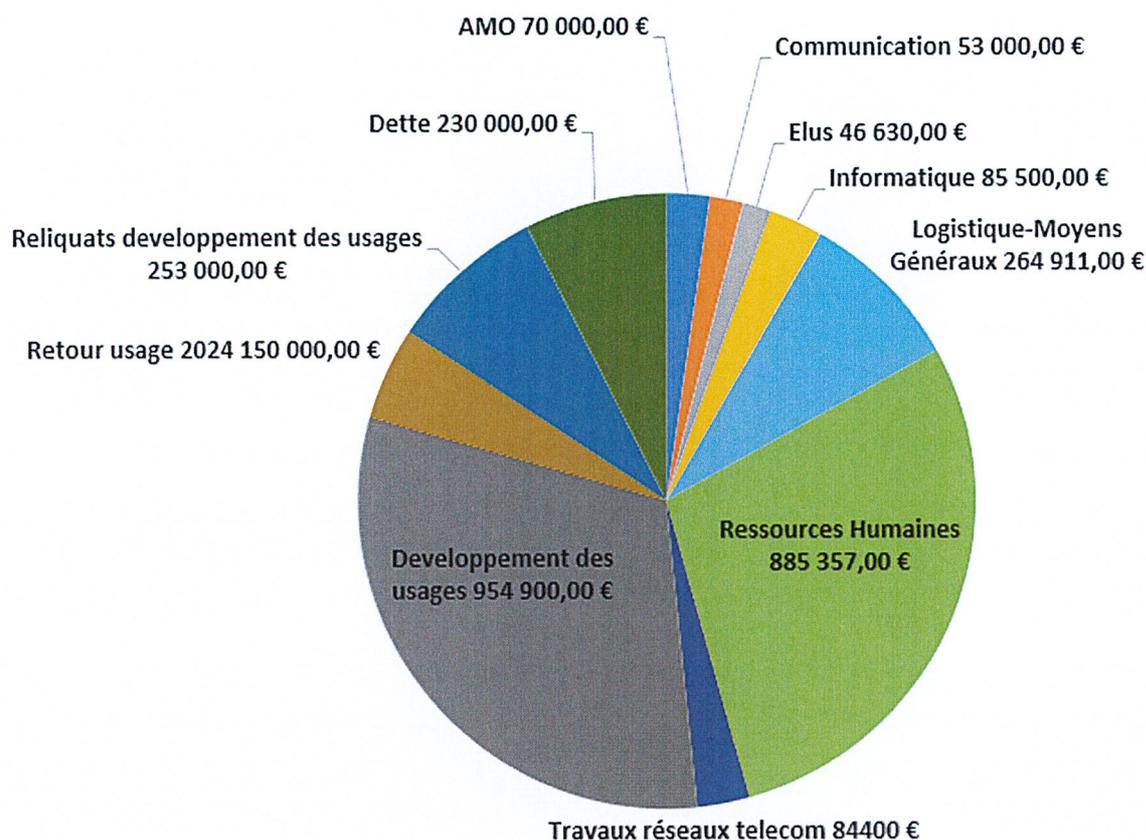
## 2. BUDGET 2024 : DE L'INFRASTRUCTURE ET AU DEVELOPPEMENT DE SERVICES NUMERIQUES

### a. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

#### I. Dépenses de fonctionnement : les moyens humains et matériels mobilisés pour l'infrastructure et les services numériques en Moselle

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à retracer les dépenses courantes de MOSELLE FIBRE (charges de personnel, de conseils, d'administration générale...). Les dépenses de fonctionnement correspondent donc aux moyens humains et matériels mobilisés pour conduire les projets de MOSELLE FIBRE.

**Le budget de fonctionnement du Syndicat passerait ainsi à 3 078 K€ de dépenses réelles pour l'exercice 2024, contre 3 081 K€ sur l'exercice 2023.**



Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Frais de personnel : 885 K€**, comprenant la rémunération et autres charges de personnel de l'équipe en place, dont les frais de formation (Directrice générale, Assistante de Direction, Assistante communication, Directeur du pôle Ressources et Innovation, Chargée des Ressources humaines, Cheffe de Service Administratif et Financier, Chargé de suivi Administratif et Financier, Chargée d'analyse juridiques Responsable Infrastructure, Technicien Infra x 3 et un conseiller technique au raccordement/SIG). Au titre de 2024, les prévisions prennent en compte l'évolution du GVT et l'augmentation du nombre de point d'indice pour chaque échelon.
- **Indemnités élus, cotisations retraites et frais de missions : 46 K€**
- **Administration générale : 402 K€**, comprenant notamment les charges liées à la logistique et aux moyens généraux (264 K€) telles que celles liées aux locaux du 28 La Tannerie à Saint-Julien-lès-Metz, les fournitures, consommables et autres frais généraux (mobilier, communication, véhicules, assurances, adhésion et cotisations notamment à l'AVICCA, CNAS et FNCCR, ... etc.) ; ainsi que les dépenses liées aux équipements informatiques et télécommunications propres à l'usage de MOSELLE FIBRE (85 K€) et à la communication (53 K€)
- **Etudes : 70 K€**, comprenant principalement les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (juridique et financière) qui s'avèreront nécessaires pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire et le développement des projets Usages ;
- **Intérêts de la Dette : 230 K€**, du fait de la mobilisation de l'emprunt en 2017, 2018 et 2020 ;

### **Les dépenses pour le développement des usages concernent :**

- **le financement de la médiation numérique** pour 504 K€ issus des reliquats retour usages 2021 et 2022, qui seront versés au budget annexe médiation numérique pour l'année 2024 et suivante) et le **financement de la Transformation numérique** du territoire correspondant au 450 K€ issus du retour d'usage 2024. Au total, ces postes s'élèvent à 954 K€,
- **Pour 253 K€**, la poursuite de projets votés les années précédentes, financées par le solde des enveloppes initialement votées au titre du retour à meilleur fortune du RHD : expérimentations usages (60 K€ suite à la réorientation de l'expérimentation de vidéoprotection intelligente), Etude fibres noires (50 K €), Projet d'innovation (50 K€) un solde de 93 000 € complémentaires reste dédié au développement des usages.

En complément, MOSELLE FIBRE disposera de 150 K€ au titre du retour Usages 2024, que le Président a proposé d'affecter à l'investissement nécessaire pour le démarrage de services numériques mutualisés. Ces services vous seront proposés à chaque Comité Syndical.

Concernant enfin les **travaux d'infrastructure**, il est prévu :

- **Maintenance des pylônes : 40 K€** représentant le marché d'entretien annuel des 23 pylônes appartenant à MOSELLE FIBRE.
- **La gestion des déclarations de travaux à proximité des réseaux (DT DICT)** à confier à un opérateur économique dans le cadre d'un marché public, et qui sera relative à l'exploitation des fourreaux anciennement dédiés au réseau UEM, que Moselle Fibre a repris en décembre 2020. Il s'agit de dépenses nouvelles ; inhérentes à la position de MOSELLE FIBRE quant au devenir des gaines qui pourraient être utilisées afin de développer les projets de vidéoprotection par exemple. Cette dépense, qui deviendrait récurrente est à mettre en relation avec les dépenses de piquetage proposées en investissement.

## **II. Recettes de fonctionnement : participation de fonctionnement et redevances**

### **Participation de fonctionnement des membres**

La cotisation à MOSELLE FIBRE n'est pas la même suivant que l'on adhère pour l'infrastructure et les usages numériques ou bien uniquement pour les usages numériques.

#### *Cotisations pour les membres du collège Infrastructure*

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget du Syndicat seront financées par les participations annuelles de ses membres. Conformément à l'article 11.2 des statuts du Syndicat, le montant total de ces dépenses est pris en charge pour moitié par le Département et pour moitié par les autres membres du Syndicat, au prorata de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié sur la partie du territoire de l'EPCI où MOSELLE FIBRE exerce la compétence en matière de communications électroniques, selon les modalités définies par une délibération du Comité Syndical.

L'évaluation des participations des membres pour 527 K€ est la suivante :

- **Participation des EPCI adhérents : 245 K€** correspondant au produit du montant unitaire de **0,75 € / habitant**, pour les 14 EPCI membres fondateurs, soit, dans le détail :

EPCI	POPULATION 2023	MONTANT 2023
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS	27 409	20 556,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HOUBE ET DU PAYS BOULAGEOIS	22 940	17 205,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PANGE - HAUT CHEMIN	19 243	14 432,25 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES	13 785	10 338,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN	16 685	12 513,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS	28 365	21 273,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARREBOURG MOSELLE SUD	45 329	33 996,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN	35 242	26 431,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PHASLBOURG	17 321	12 990,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT	24 225	18 168,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	29 404	22 053,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAD ET MOSELLE	9 148	6 861,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES	24 179	18 134,25 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT AVOLD SYNERGIE	13 909	10 431,75 €
EUROMETROPOLE DE METZ	664	498,00 €
	<b>327 848</b>	<b>245 886,00 €</b>

Le montant indiqué ci-dessus représente les participations effectives 2023 ; les montants 2024 pourront varier à la marge en fonction de la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de l'évolution des adhésions.

- **Contribution du Département de la Moselle : 245 K€** qui correspondent à la même somme versée par les EPCI membres fondateurs, comme prévu par les statuts.

#### *Cotisations pour les membres du collège Usages numériques*

La cotisation des membres de MOSELLE FIBRE qui adhèrent uniquement aux usages numériques est fixée à **0,25 € / habitant**.

Il est projeté aux orientations budgétaires 2024 un montant de **37 K€** dû aux adhésions d'EPCI ou de communes pour la partie Usages Numériques.

#### **Redevances des délégataires**

MOSELLE FIBRE est délégataire de deux délégations de services publics (DSP) générant des redevances : l'une gérée par Moselle Telecom pour le RHD 57 et l'autre gérée par Moselle Numérique pour le FttH.

La prévision de redevances est la suivante :

- **Redevance de Moselle Numérique (6 432K€) :**
  - ❖ **155 K€** correspondant à la redevance de contrôle prévue dans le contrat de DSP,
  - ❖ **3 645 K€** de redevance fixe pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
  - ❖ **1 940 K€** de redevance variable pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
  - ❖ **732 K€** de redevance de pré-raccordement,

❖ 2 K€ de redevance FttE.

- **Redevance de Moselle Telecom : 2 300 K€** de redevance de mise à disposition de l'infrastructure et de redevance de contrôle.

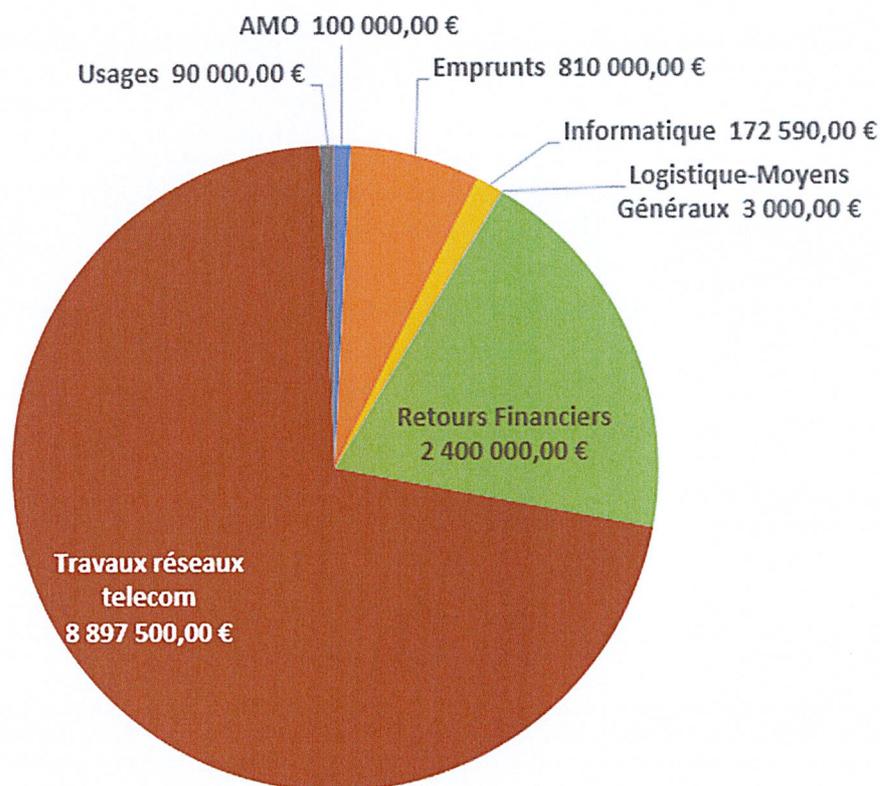
#### Autres recettes de fonctionnement

- Contribution des EPCI à la remise niveau des réseaux : 433 K€ correspondant à la remise à niveau des réseaux de Falck Hargarten (250K€) et de la CC2S (182K€)
- **Excédent reporté : 22 100 K€** constituant le report de l'excédent de la section de fonctionnement.

#### b. SECTION D'INVESTISSEMENT :

##### I. Dépenses d'investissement : 2023, consolidation de l'aménagement numérique de la Moselle

Les dépenses d'investissement de 2024, pour un montant de 12 4773 K€ concernent pour la grande majorité les investissements pour le réseau (8 897 K€). et correspondent principalement aux participations publiques aux raccordements et à la complétude (immeubles et raccordements longs) versés au Déléguataire Moselle Numérique. Ces dépenses permettent de finaliser l'investissement de premier établissement du réseau.



- **Raccordements et complétudes : 5 100 K€** ; chaque raccordement effectué par un opérateur donne lieu à une participation publique de 250 €. Ce poste de dépense correspond également aux participations pour les raccordements longs et le raccordement des immeubles non fait par le groupement constructeur.

- **Marché de conception réalisation FttH Audun-le-Tiche et Russange : 2 205 K€**, correspondant au solde des travaux déploiement du réseau FttH sur les communes d'Audun-le-Tiche et Russange (5 000 prises évaluées). Le coût des raccordements et de la complétude sera versé au Délégitaire comme pour le reste de l'infrastructure.
- **Participation de MOSELLE FIBRE à la remise à niveau du réseau de Falck et Hargarten : 454 K€**, comme suite à l'audit du réseau effectué par Moselle Numérique au Semestre2 2022, il est apparu un besoin de remettre à niveau le réseau dans l'optique de l'intégration à MOSELLE FIBRE et l'arrivée des opérateurs nationaux. La Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois a pris une délibération d'adhésion à MOSELLE FIBRE le 19 décembre 2022. Dès 2023, il a été proposé d'investir 109 € par prise pour ce réseau comme pour l'ensemble des prises en construction (emprunt de MOSELLE FIBRE en propre de 17,5 M€). La Communauté de Communes participe à hauteur de 300 K€ correspondant à la reconstitution de la documentation technique (SIG du réseau, routes optiques, plan de boîtes) et administrative (conventions immeubles, conventions façades, conventions d'utilisation du domaine privé...). Conformément à l'avenant 4 de la Convention de DSP FttH, Moselle Numérique participera à hauteur de 245 K€ (inscrit au BP 2024 en recettes de fonctionnement).
- **Démontage du réseau câblé UEM : 600 K€**. MOSELLE FIBRE a passé un accord avec UEM et URM sur l'arrêt du service câble sur 24 communes ainsi que sur la réutilisation des poteaux URM pour le passage de la fibre. Dans cet accord, il est prévu la dépose, par MOSELLE FIBRE, du câble en partie Distribution et UEM se charge de la dépose sur la partie raccordement.
- **Construction de liens fibres pour le raccordement de sites publics : 100 K€ inscrit au BP 2024**. Ces dépenses s'inscrivent dans le cadre une opération pluriannuelle que je vous propose de gérer en Autorisation de programme sur 2024-2026 pour un montant global de 400 K€. Il s'agit de gérer la complétude et les évolutions du réseau de fibres noires propriété de MOSELLE FIBRE.

Considérant le manque de données et plans de réseaux sur le périmètre des deux derniers points évoqués (démontage du réseau câblé et construction de liens fibres) , il est proposé un investissement exceptionnel en 2024 (chiffrage en cours, estimé à 50c/ml), relatif à une opération de piquetage pour consolider les relevés qui seront nécessaire à la bonne réalisation des projet futurs.

Les autres dépenses recouvrent principalement :

- Développement des **usages** et de l'expérimentation « vidéoprotection » : 90 K€ pour l'installation de 5 caméras le long de la RD 653.
- **Informatique : 172 K€** permettant d'acquérir ou de renouveler le parc informatique et les licences d'utilisation de logiciels, avec un projet particulier en 2024 concernant le renouvellement du logiciel de gestion financière et ressources humaines et l'acquisition d'un logiciel de gestion de la relation adhérent (CRM°) qui permettra de bénéficier d'outils de pilotage du développement numérique sur le territoire (centralisation, cartographie et valorisation des données)
- **Assistance technico-économique : 100 K€** comprenant les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (technico-économique) pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire.

**Frais d'administration générale : 3K€** (mobilier principalement)

- **Remboursement en capital de la dette : 810 K€** en vue des remboursements de l'emprunt mobilisé en 2017, 2018 et 2020.
- **Le retour financier aux membres : 2 400 K€.** Les redevances issues de l'infrastructure FttH construite sont prioritairement affectées au remboursement de l'emprunt et aux provisions pour investissement de vie du réseau.

Il est inscrit aux orientations budgétaires 2024 un retour financier aux membres de MOSELLE FIBRE basé sur 12 € par prise payée par les EPCI membres et 2,81 € par prise pour le Département.

## II. Recettes d'investissement

L'ensemble des financements perçus par les différents co-financeurs du projet, qu'il s'agisse des subventions (EPCI, Département de la Moselle, Région, Etat, Europe) ou d'excédent d'investissement reporté, sera inscrit en recette d'investissement.

Pour 2024, l'Etat devrait verser **3 615 K€** de subventions, correspondant aux subventions sur les 15 000 raccordements réalisés en 2023 (1 335 K€), aux subventions pour les constructions et remises à niveau complémentaires (2 000 K€) et le solde de la subvention pour la construction des 10 pylônes de téléphonie mobile à hauteur de 500 K€.

La participation des EPCI pour le déploiement du FttH sera de **1 625 K€** payés par la CCPHVA pour Audun-le-Tiche et Russange, correspondant au solde prévisionnel de sa participation.

L'excédent d'investissement reporté s'élève à **4 480 K€**.

## III. Stratégie d'emprunt du Syndicat

L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 13 936 176,76 €.

L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE soumis à une variation de taux représente 17 % de l'ensemble, ce qui constitue une faible exposition au risque de taux. De plus, le taux variable est assis sur un indice peu erratique et pour l'instant favorable aux emprunteurs, le taux du livret A.

Le prêt de 6 500 k€ mobilisé auprès de La Banque Postale s'éteindra en 2037, le prêt de 3 000 k€ mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts s'éteindra en 2048 et le prêt géré par la Caisse de Financement Local de 8 000 K€ s'éteindra en 2040.

La capacité de désendettement (ratio calculant le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette si tout l'autofinancement y était consacré) de MOSELLE FIBRE est de 1,2 année.

Il n'est pas prévu de nouveaux emprunts pour 2024 et les années suivantes.

## 3. BUDGET TRANSFORMATION NUMERIQUE

Le budget annexe « Accompagnement de la transformation numérique des territoires » retrace les mouvements budgétaires du pôle Expertise et de la Centrale d'achats.

## I. Dépenses et recettes de fonctionnement

Les dépenses de personnel (**702K€**) représentent la grande majorité des frais liés à la mise en place du pôle d'expertise. 13 agents sont concernés : 1 directeur de Pôle, 1 chef de service informatique, 2 administrateurs système, 2 techniciens, 2 chargés de vidéoprotection et 1 chargé de cybersécurité, 1 responsable de la Central d'achat, 1 assistante achat et 2 recrutements à venir – chef de projet et chargé de suivi-

Les charges à caractère général (**75 K€**) correspondent notamment aux frais de déplacement et d'entretien de la flotte automobile dédié au pôle d'expertise (4 véhicules), aux frais d'impression et élaboration des supports de communication, frais de télécommunication et adhésion aux réseaux professionnelle tel que DECLIC.

Les crédits dédiés aux projets informatiques et numériques (**109K€**) correspondent aux dépenses informatiques (matériel, licences, études...) liées aux prestations d'expertise dans le cadre des conventions d'accompagnement et du développement de l'offre servicielle et d'infogérance, notamment au projet de mise en place d'un système de fédération d'identité (système authentification unique et sécurisé pour l'utilisateur, quelques soit ses application et logiciel métier)

Conformément au principe posé lors de la mise en place du budget Transformation numérique, le budget principal abonde le budget annexe de 450 K€, issus des crédits retour d'Usage 2024.

Les recettes liées aux participations des communes aux titres des conventions d'accompagnement (328K€) ont été estimées sur la base maximum de 20 projets Vidéoprotection, 20 projets Cybersécurité et environ 4 000 H d'infogérance, à consolider d'ici le vote du budget sur la base de la planification du plan de charge du pôle d'expertise. Les contributions des adhérents aux frais de gestion de la centrale d'achat sont estimées à 100K€, et seront ajustées à hauteur de 5% des commande passées via la Centrale d'Achat.

## II. Dépenses d'investissement

Les dépenses de matériel et logiciel liées à l'entretien et renouvellement du parc informatique et aux concessions d'usage logicielle sont évaluées à **16 K€** et correspondent aux moyens nécessaires pour l'équipements des agents, complété de **5 K€** pour du mobilier et frais d'insertion.

En 2024, s'ajoute des frais particuliers d'assistance (**50 K€**) incluant une étude pour structurer le Schéma Directeur Numérique.

### 4. BUDGET 2024 MEDIATION NUMERIQUE : POURSUITE ET RENFORCEMENT DU PROJET

#### I. Dépenses dans le cadre du projet de médiation numérique

- **Dépenses de personnel : 354 K€ (contre 265 K€ en 2023)** correspondant à la rémunération du chef de Service Médiation Innovation et de 6 conseillers numériques. Il est budgété à ce stade le recrutement d'un coordinateur, en attente de validation par l'Etat.
- **Administration générale : 106 K€.** Ces dépenses recouvrent les fournitures administratives, les locations de véhicules, le carburant, mais également les dépenses de communication (flyers, formulaire d'inscription en ligne, ...).

- **Acquisition de matériel informatique et pédagogique : 20 K€.** Ces dépenses recouvrent le renouvellement licences informatiques, l'acquisition de supports de formation et l'acquisition de matériels informatiques.
- **Frais d'AMO (5K€)** le cas échéant.

## II. Recettes dans le cadre du projet de médiation numérique

- **Subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) : 145K€** pour le financement des 6 postes de conseillers numériques
- **Versement du Budget Principal : 504 K€**, cela correspond au reliquat du retour usages aux membres.
- **Excédent de fonctionnement : 360 K€** qui s'explique par l'ANCT au titre du dispositif de médiation numérique.

## CONCLUSION

Plusieurs enjeux seront à l'ordre du jour de 2024 :

- La complétude des zones ouvertes pour un accès à tous au Très Haut Débit
- La poursuite de la commercialisation du réseau notamment avec la perspective du décommissionnement du cuivre
- Une égalité d'accès des Mosellans au même niveau de service Très Haut Débit (Audun-le-Tiche/Russange, mise à niveau du réseau des 2 Sarres et Falck/Hargarten)
- La passation d'une mise en concurrence pour la DSP RHD 57 à partir de 2026
- Le recrutement d'un sixième conseiller numérique pour proposer un accompagnement dédié aux acteurs de la sphère économique : artisans, commerçants, agriculteurs
- La candidature de MOSELLE FIBRE à un poste de coordinateur départemental de la médiation et au portage de la feuille de route France Numérique Ensemble
- La mise en œuvre opérationnelle de l'accompagnement numérique sur les territoires
- La création de services numériques mutualisés
- L'étude sur l'activation des fibres noires de MOSELLE FIBRE
- L'intégration de nouveaux membres pour les usages
- Le versement pour la quatrième année du retour financier aux membres fondateurs

**LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** des orientations budgétaires présentées.

Nombre d'élus participant au vote : 17

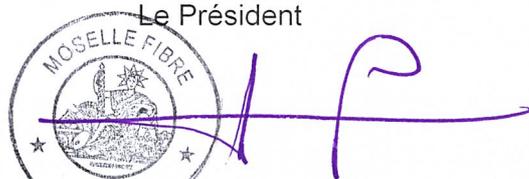
Adopté par : 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Serge WOLLJUNG